



Déclarations et Discours

No. 77/23

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES

MAR 16 1978

OTTAWA
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

LE CANADA ET L'AFRIQUE DU SUD

Déclaration prononcée le 19 décembre 1977 par l'honorable Don Jamieson, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, devant la Chambre des communes

Je voudrais parler de l'attitude du Canada envers l'Afrique du Sud. Comme le premier ministre l'a déclaré à la Chambre il y a deux semaines, le 5 décembre, le Canada, à l'instar d'un grand nombre d'autres pays, est en voie d'examiner les lignes de conduite qui s'offrent à lui pour venir renforcer ce qui a déjà été fait à l'échelle mondiale en réaction aux mesures prises récemment en Afrique du Sud et auxquelles le gouvernement du Canada, de même, j'en suis sûr, que la majorité des Canadiens s'opposent fortement.

Bien entendu, il y a d'autres pays du monde qui connaissent des violations flagrantes des droits de la personne et cette situation préoccupe aussi le gouvernement du Canada et tous les députés canadiens.

L'Afrique du Sud est, toutefois, un cas particulier. C'est le seul pays dont l'ensemble de l'administration gouvernementale — que son gouvernement soit constitutionnel ou non au sens juridique du terme importe peu — se fonde sur une politique raciale avouée et catégorique. C'est le seul pays qui prenne des décisions touchant des êtres humains en fonction de leur race et de la couleur de leur peau. Il n'est donc pas étonnant que la grande majorité des pays du monde ait adopté une attitude de plus en plus stricte à son égard, attitude qu'ont renforcée la répression, les émeutes et les troubles qui ce sont multipliés, ces derniers mois, à la suite de la mort, dans des circonstances encore mystérieuses, d'un dirigeant noir respectable et respecté de l'Afrique du Sud, Steve Biko.

Comme d'autres pays, le Canada s'est demandé quelles mesures nouvelles il devait prendre pour manifester sa désapprobation à l'égard du régime sud-africain actuel et de sa politique d'*apartheid*. Nous sommes convaincus que le système actuel doit être éliminé et remplacé par le principe du suffrage universel et par les principes démocratiques que, dans cette partie du monde où nous vivons, nous estimons aller de soi.

Par conséquent, j'annonce maintenant que le gouvernement du Canada va supprimer graduellement toutes les activités commerciales qu'il commanditait en Afrique du Sud. Ainsi, nous allons, le plus tôt possible, rappeler de Johannesburg nos conseillers commerciaux et fermer notre consultat général dans cette ville. Nous rappellerons également nos représentants commerciaux en poste au Cap. Nous maintiendrons, bien sûr, nos bureaux de Prétoria pour la conduite des affaires courantes, car nous estimons qu'à l'heure actuelle, il ne serait pas sage de rompre nos relations diplomatiques avec le pays. Nous voulons, en effet, nous réserver la possibilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour convaincre le gouvernement de l'Afrique du Sud de changer d'attitude. Nous voulons également avoir la possibilité de nous entretenir avec certains leaders respectés qui s'opposent à l'*apartheid* dans ce pays.

Nous ne nous bornerons pas à cette diminution graduelle de nos relations commerciales: la Société pour l'expansion des exportations ne fournira plus aucune aide en ce qui concerne les transactions avec l'Afrique du Sud, mesure qui touche, entre autres, l'assurance du crédit à l'exportation, l'assurance des prêts, de même que toute autre assurance relative aux investissements étrangers. Ce n'est qu'une mesure partielle mais celle-ci pourrait bien être suivie d'autres initiatives plus globales que nous étudions en ce moment. Après consultation avec les intéressés nous publierons, le plus tôt possible, un code d'éthique à l'intention des sociétés canadiennes établies en Afrique du Sud afin de les guider dans leurs politiques d'embauche et autres.

La quatrième mesure a trait aux changements que nous proposons quant à nos relations avec l'Afrique du Sud en tant qu'ex-membre du Commonwealth. A compter d'une date qui sera divulguée ultérieurement nous exigerons de tous les résidents d'Afrique du Sud qui entrent au Canada des visas de non-immigrant. Par ailleurs, nous avons demandé aux autorités compétentes d'étudier dans quelle mesure il nous serait possible de renoncer aux tarifs préférentiels britanniques. Ceux-ci sont, en effet, toujours en vigueur bien que l'Afrique du Sud ait cessé depuis longtemps d'être membre du Commonwealth.

Ayant pris toutes ces mesures, nous avons encore plusieurs sujets de préoccupation concernant notre présence en Afrique du Sud, notamment les activités des sociétés canadiennes établies en Namibie. Là encore, nous avons demandé à diverses personnes, dont des hauts fonctionnaires du ministère des Finances, d'étudier, dans les meilleurs délais, toutes les répercussions d'éventuelles concessions fiscales et autres mesures analogues dont ces sociétés peuvent bénéficier de la part d'un régime qui, étant donné nos normes et d'après la position que nous avons adoptée aux Nations Unies, est fondamentalement illégal.

Nous étudions également la possibilité d'adopter de nouveaux codes de conduite concernant les futures investissements canadiens en Namibie. On pourrait nous demander, et je suis persuadé qu'on le fera, pourquoi ces mesures ne sont pas adoptées immédiatement. Il y a deux raisons à cela. Tout d'abord, s'il ne fait aucun doute que la situation actuelle soit incongrue puisqu'elle permet à un régime illégal aux yeux du monde entier de collaborer, à son avantage, avec des sociétés canadiennes, il n'en reste pas moins que nous voulons être absolument sûrs de ne pas pénaliser ces sociétés dont les activités peuvent être parfaitement acceptables et, même, légitimes.

Il y a une seconde raison: nous continuons d'espérer que l'on aboutira à un règlement pacifique et satisfaisant de la question namibienne, que l'on réussira à instaurer l'égalité et le principe du droit de vote pour tous. Nous espérons y parvenir par le biais de négociations et dans le cadre de l'action que mènent les cinq membres occidentaux du Conseil de sécurité, et à laquelle le Canada s'est associé, pour dialoguer avec le gouvernement sud-africain et les autres parties intéressées.

Dans le contexte de cette déclaration et dans l'espoir que je forme d'une solution pacifique au problème de la Namibie, j'exprime également le souhait du Canada que les leaders noirs de ce pays et les leaders noirs d'Afrique du Sud en général feront

également preuve du haut sens de leurs responsabilités. Nous espérons qu'ils ne ménageront pas leurs efforts et feront preuve de toute la sagesse nécessaire pour aboutir à une transition pacifique, évitant ainsi de plonger une autre région de leur continent à l'histoire si tragique, dans une guerre sanglante comme il y en a tant eu ces dernières années.

Un dernier point. Nous allons continuer à suivre de près l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Nous prenons des mesures pour nous assurer que notre embargo sur la vente d'armes à ce pays soit conforme à la déclaration récente du Conseil de sécurité qui a mis un embargo international sur les expéditions d'armes. C'est la première fois de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies qu'un tel embargo est décrété contre un pays membre. C'est aussi un pas dans la direction vers laquelle nous allons devoir inévitablement nous orienter puisque, je le répète, nous allons continuer à suivre de très près l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

S/C